**Zeitschrift:** Domaine public **Herausgeber:** Domaine public

**Band:** 29 (1992)

**Heft:** 1103

Artikel: Investiguer
Autor: Imhof, Pierre

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1022133

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Investiguer

(pi) Il y a six ans, Roger de Diesbach, exjournaliste à l'ex-Tribune de Lausanne (devenue en deux temps Le Matin), lançait une agence de presse d'un genre nouveau: le Bureau de reportage et de recherche d'informations, plus connu dans le milieu sous le nom de BRRI. Son principe de départ: faire du journalisme d'investigation à l'intention d'un nombre limité de quotidiens qui, en échange d'un prix d'abonnement proportionnel à leur tirage, recevaient une vingtaine d'enquêtes par mois.

La formule était bien adaptée au mar-

au marché. De nouvelles négociations avaient été entamées en septembre à Londres, mais l'idée dominante semble être que le seul moyen de faire remonter les prix est de réduire l'offre.

# Des prix plus justes: une aide à la diversification

Les petits paysans, quand les prix baissent, doivent cultiver davantage pour assurer leurs revenus. Des compensations financières pour renoncer à leurs cultures ou réduire les surfaces cultivées ou encore l'arrachage des caféiers n'est pas une solution pour eux. Seuls des prix plus élevés leur permettent de disposer des moyens nécessaires pour cultiver et commercialiser d'autres produits, et pratiquer une certaine diversification. De manière concrète, la fondation Max Havelaar fait partie du Fair Trade International Forum (FTI). Les coopératives de petits paysans qui demandent à être inscrites au registre des producteurs doivent répondre aux critères du FTI. Parmi ces critères, citons l'exigence que les producteurs puissent influer démocratiquement sur l'organisation de la coopérative, que le groupe de producteurs rassemble essentiellement des petits paysans, que les pratiques biologiques soient encouragées et qu'un bilan, vérifié par un organe de contrôle indépendant, soit présenté.

La qualité du café, qui doit correspondre aux exigences européennes, est contrôlée. Des experts se rendent périodiquement sur place pour se rendre compte des conditions locales. Il arrive parfois, en cas d'irrégularités, que certaines coopératives soient radiées du registre. C'est le cas notamment quand de gros propriétaires arrivent à avoir la mainmise sur une association.

ché suisse qui connaît un grand nombre de journaux dont fort peu ont les moyens de se payer des journalistes chargés de faire des enquêtes fouillées. Le BRRI a incontestablement acquis une notoriété plus que justifiée dans ce domaine, en même temps que les éditeurs prenaient conscience de la nécessité de mieux collaborer entre eux, voire de se regrouper.

Depuis six ans, la presse romande a connu à la fois des développements et des concentrations, peut-être aussi quelques règlements de comptes, qui ont été défavorables au BRRI. Si celui-ci a réussi à négocier une quasi-exclusivité pour la Suisse romande avec *La Suisse*, ce qui lui a permis de poursuivre ses activités, il ne pourra certainement pas survivre à l'expiration de ce contrat, qui ne sera pas renouvelé, au 31 janvier 1993.

Le BRRI a donc décidé de préparer un nouveau départ, en lançant un «journal fluide». Fluide, parce qu'il paraîtra au moins douze fois par an, mais de façon irrégulière, en fonction de la matière; fluide, parce que sa forme pourra varier en fonction des enquêtes: un feuillet de quelques pages une fois, un gros dossier une autre...

Un média original, mais d'une diffusion qui devrait forcément rester limitée sur un marché aussi restreint que la Suisse romande. Le BRRI a cependant pour lui son sérieux et l'incontestable estime dont il jouit dans de nombreux milieux de connaisseurs: presse, politique, économie, etc.

Le lancement se fera le 1er février 1993, pour autant que, d'ici cette date, l'agence ait reçu 3000 promesses d'abonnement, à 150 francs par année. Un pari, un défi, mais surtout une voix originale et rigoureuse: on ne se bat hélas pas sur ce créneau en Suisse romande. ■

BRRI, 1728 Rossens.

# Chronique européenne

## Sondages

(ag) Ils vont se multipliant, inévitablement puisque les médias les commandent, puis en font un événement. Dans un pays aussi diversifié que la Suisse, il est rare que le sondage couvre l'ensemble du pays. Le plus souvent, le Tessin est omis. Dans une votation où la majorité des cantons sera détermi-

nante, c'est une lacune, même si l'on peut admettre qu'un canton isolé a rarement un comportement totalement erratique. De surcroît, il est déterminant de savoir si les personnes interrogées ont l'intention d'aller voter. Les instituts américains ont dû resserrer leur fourchette à partir du moment où ils ont tenu compte de ce facteur. Il est plausible, au vu de l'engagement des institutions économiques et politiques, qui touchent des citoyens en général actifs, que ce facteur soit légèrement favorable aux partisans de l'EEE.

# Norvège

De tous les pays de l'AELE, la ratification du traité par la Norvège revêtait une signification particulière, puisque cet Etat est le seul, avec l'Islande, à n'avoir pas (encore) déposé une demande d'adhésion. Comme en Finlande, la majorité parlementaire devait être qualifiée à un très haut niveau.

La ratification par la Norvège donne la mesure de ce que serait l'isolement de la Suisse si les «non» devaient l'emporter. Et notre susceptibilité égoïste ne trouverait aucun répondant.

#### Rationalité

L'opposition au traité joue sur l'émotivité à deux niveaux. D'une part, elle se prétend gardienne de la souveraineté et de la résistance aux prétentions hégémoniques d'un bloc continental franco-allemand. D'autre part, selon une formule que les publicitaires au service du patronat ont utilisée sans se lasser, on affirme que les salaires sont menacés, et l'emploi, et le financement de l'AVS, donc plus d'impôts, etc. A cela, on peut opposer des formules tout aussi émotionnelles: sans ratification, vous perdrez un treizième salaire, comme l'affirmait l'institut bâlois BAK. Mais pourquoi accepter de se laisser entraîner sur ce terrain? Oui, il y a des enjeux économiques, il faut les définir raisonnablement, oui, il y a des enjeux politiques, il faut les situer: la Suisse ne perdra pas sa souveraineté, pas plus que la Norvège; oui, elle s'inscrira plus étroitement et solidairement dans le tissu européen. Devant les sondages hésitants, les partisans du traité sont sommés par tous les patentés de la communication de ne plus parler comme s'ils étaient sur la défensive, d'être moins abstraits. En fait, le choix réfléchi n'exclut pas la conviction. Se laisser entraîner sur le terrain de l'irrationalité, c'est donner à l'adversaire l'avantage du terrain. ■